

Prise en compte des droits humains au sein des entreprises : une réelle montée en puissance

Par Eugénie Denat, docteure en droit, experte des droits humains au sein du métier transformation durable, [Grant Thornton](#)

Les droits humains, longtemps considérés comme une responsabilité des gouvernements, sont devenus une préoccupation majeure pour les entreprises du monde entier. Aujourd'hui, elles sont de plus en plus tenues responsables de leur impact sur les droits humains, non seulement par la loi, mais aussi par leurs parties prenantes internes et externes. Cette évolution encore récente marque une véritable montée en puissance de la prise en compte des droits humains dans la sphère économique.

L'émergence de lois et de réglementations internationales a joué un rôle crucial dans l'intégration des droits humains au sein des entreprises. Des initiatives volontaires, à l'instar des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme adoptés en 2011, ont établi un premier cadre pour les entreprises, leur demandant de respecter les droits humains et de remédier aux impacts négatifs de leurs activités.

Depuis, de nombreux Etats ont introduit des législations exigeant des entreprises qu'elles effectuent des diligences raisonnables en matière de droits humains. La loi française sur le devoir de vigilance de 2017 en est un exemple marquant, obligeant les grandes entreprises à identifier et à prévenir les risques d'atteintes aux droits humains et à l'environnement dans leurs activités et dans leurs chaînes d'approvisionnement. En parallèle, l'adoption, non sans difficultés, de la Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD) en Europe est une avancée majeure en ce qu'elle propose une uniformisation des pratiques, et va au-delà même de l'UE. Même si le scope concerne un nombre restreint d'entreprises, elle permet de créer un cadre européen contraignant afin d'encadrer le comportement des entreprises concernées.

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) met elle aussi l'accent sur la protection des droits humains tout en touchant un nombre plus important d'entreprises. En effet, à travers des ESRS spécifiques comme celui concernant les travailleurs sur la chaîne de valeur (ESRS S2) ou encore les communautés locales (ESRS S3), cette directive pousse les entreprises à initier une démarche de fond. Celles-ci devront communiquer sur les politiques en place, actions et indicateurs relatifs aux droits humains. Elles devront ainsi justifier d'une connaissance accrue des enjeux sur l'entièreté de leur chaîne de valeur.

Enfin, les récentes décisions de la nouvelle chambre consacrée aux contentieux émergents dans le cadre du devoir de vigilance de la cour d'appel de Paris témoignent de la prise en compte par la justice des atteintes aux droits humains commises par les entreprises. En effet, dans ces décisions, deux affaires pourront enfin être examinées sur le fond, confirmant la réalité des nouveaux risques réglementaires encourus par les entreprises en cas de manquements à leurs obligations.

En parallèle, les parties prenantes jouent un rôle crucial dans l'incitation des entreprises à adopter des pratiques plus éthiques : les consommateurs, de plus en plus informés et conscients des enjeux sociaux, tendent à privilégier les entreprises qui respectent les droits humains et les salariés ou jeunes diplômés s'érigent pour faire entendre leur volonté de rejoindre des entreprises aux pratiques moins controversées. Enfin, à travers les médias, des mouvements sociaux et des campagnes de sensibilisation ont également mis en lumière les violations des droits humains, poussant les entreprises à se questionner et à adapter leurs pratiques.

Les investisseurs, quant à eux, intègrent de plus en plus les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement. Les entreprises qui négligent les droits humains risquent de freiner les investisseurs et de faire face à des conséquences financières négatives.

Ainsi, la montée en puissance de la prise en compte des droits humains au sein des entreprises est indéniable et nécessaire.

Alors que la pression réglementaire et sociétale augmente, il apparaît clairement que l'intégration de ces préoccupations dans les pratiques d'affaires n'est pas seulement une question de conformité, mais aussi de responsabilité et de transformation profonde des entreprises. En adoptant une approche proactive et systémique, les entreprises peuvent non seulement minimiser les risques, mais aussi créer de la valeur pour elles-mêmes et pour leur écosystème.